



Sommaire

| ÉDITORIAL DU MAIRE | 2 |
|---------------------------------------|---|
| L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE | 3 |
| LE BUDGET COMMUNAL | 4 |
| L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020 | 5 |
| COS DANS L'ACTUALITÉ INTERCOMMUNALE | 6 |
| LA VIE DES ASSOCIATIONS | 6 |
| LES PERSPECTIVES POUR 2021 | 7 |
| INFORMATIONS MUNICIPALES | 8 |

L'année 2020 se termine et sa singularité fera véritablement date dans l'histoire avec la pandémie Covid-19. En regardant en arrière, je ne peux m'empêcher de placer cette situation inédite en regard du début de notre mandat municipal.

La nouvelle équipe validée par vos suffrages du 15 mars, merci pour la large confiance que vous nous avez témoignée, a pris le relais avec un différé de deux mois en raison du confinement imposé pour juguler la diffusion du virus. C'est avec émotion que j'ai reçu l'écharpe de maire des mains de mon prédécesseur Jean-François Manaud dont le bilan unanimement salué me sera d'une aide précieuse.

Cossoise d'adoption depuis bientôt 40 ans, élue municipale depuis 1995, il y a bien longtemps que je savais que le « métier » de maire s'apprend jour après jour et nécessite une grande humilité. Comme le disait très justement ma grand-mère: « Il n'y a que celui qui ne fait rien qui fait bien »........

Je sais donc pouvoir compter sur votre indulgence, votre compréhension et aussi sur votre franchise s'il advenait que je commette quelques faux pas au cours de ces premiers mois d'exercice. En contrepartie, vous savez pouvoir compter sur mon engagement plein et entier et sur mon enthousiasme pour porter haut les couleurs de notre beau village. Comme je l'avais indiqué dans la profession de foi, je veux être une maire de terrain à l'écoute de sa population, déterminée à porter des projets réalistes et profitables au bien vivre ensemble. Même si l'organisation et les pratiques ne seront évidemment pas un « copier/coller » de la précédente mandature, je peux vous affirmer que nous avons à cœur de maintenir et d'améliorer la qualité de vie à Cos, comme l'ont fait tous les élus qui nous ont précédés.

Les premiers mois de notre mandature ont été ainsi consacrés à l'installation pratique du Conseil Municipal, à la mise en place de l'organisation estivale (camping, piscine,...) sous contrainte Covid, au renforcement du lien et de la communication avec la population (lettre d'information, messages électroniques et bientôt un site web), à la poursuite opérationnelle des dossiers en cours mais aussi à la planification des nouveaux projets qui s'annoncent ces prochaines années et que nous vous présenterons prochainement.

Il faudra beaucoup d'engagement pour mener à bien tout cela mais je n'ai pas d'appréhension car je peux compter sur une équipe soudée, engagée et animée par le sens du collectif ainsi que sur des employés municipaux professionnellement fiables et attachés à la commune.

Dans l'attente de nous retrouver « en physique » dès que possible, je formule pour chacun d'entre vous des vœux chaleureux de bonne et heureuse année, de joies et surtout, dans ce contexte, de bonne santé pour que tous ensemble, nous puissions continuer de « Bien Vivre à Cos » dans l'amitié et le respect mutuel.

Marie-Christine Dubuc



Le Conseil municipal

Marie-Christine DUBUC Retraitée cadre Pôle Emploi Centre village **Philippe QUAINON** 1° adioint (1) Retraité cadre fonction publique de l'Etat Goudié **Michel LAZARO** 2° adjoint (2) Retraité prothésiste dentaire La Plane Magali CLARKE Retraitée infirmière puéricultrice Rieutort **Olivier FERRIES** Cadre banque Centre village **Christophe FERRIOL** Technicien agricole Lubenac **Marie FOURNIE** Fonctionnaire territoriale Ginestou Serge GELABERT Cadre assurance CPAM Plaine Caussou **Alain LAURENS** Retraité artisan peintre, hôtelier La Grange Françoise RODRIGUEZ Esthéticienne cosméticienne Barthe Infirmière coordonnatrice **Stéphanie SERVANT** Rieutort

(1) adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux

(2) adjoint délégué à la population et à la vie locale

Les responsables des commissions thématiques

Finances
O. Ferriès
Urbanisme
Ph. Quainon
Travaux
Ph. Quainon
Marchés publics
Environnement, cadre de vie
Animations sociales
O. Ferriès
Ph. Quainon
M. C. Dubuc
M. Clarke
M. Lazaro



Les délégués de Cos dans les intercommunalités

Agglomération du Pays Foix-Varilhes
Ph. Quainon
Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
M. Clarke
C. Ferriol
SMDEA
M.C. Dubuc
SMECTOM Plantaurel
M.C. Dubuc
SDE09
M. Lazaro
S. Servant

Le personnel de la mairie

Pascale PINCE Secrétaire de mairie

Bernard BLAZY Cadre technique, régisseur du camping

Anthony RAGEY Technicien





Le budget 2020 de la commune voté le 13 mars a été réalisé dans l'esprit des années précédentes : maintien des taux d'imposition, maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes, priorité à la qualité de service et au cadre de vie, préparation de l'avenir par une politique suivie d'investissements producteurs de ressources financières.

Le budget de fonctionnement se traduit par :

- des recettes de fonctionnement stables s'appuyant sur les revenus générés par le patrimoine de la commune (locations des appartements et des chalets principalement)
- des dépenses de fonctionnement en hausse (dépenses courantes en raison de la situation sanitaire, dépenses salariales du fait du passage à temps plein du poste de secrétariat au 1° janvier et de la mise en place du régime indemnitaire de fonction)
- un montant de recettes de 254 000 € et un excédent 2019 reporté de 165 000 €
- un montant de dépenses de 240 000 € et un virement à la section investissement de 177 000 €.

Concernant l'endettement, l'effet de l'emprunt de 73 000 € contracté en début d'année pour l'acquisition du hangar «l'Etrier» s'estompe dès 2023 compte tenu de l'extinction d'un autre emprunt à cette date. Le faible endettement et les reports cumulés sur les exercices antérieurs permettent à la commune de disposer d'une marge de manoeuvre appréciable pour appréhender les investissements futurs.

Le budget annexe du camping municipal, géré en régie directe, s'équilibre encore cette année autour d'un montant de dépenses et de recettes d'environ 35 000 €.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 235 000 €, ont bénéficié, outre les subventions, de conditions d'emprunt très favorables.

Les investissements réalisés (coût TTC):

- matériel : fourgonnette (remplacement 19 000 € d'un camion), remorque,

plateau de coupe de tondeuse - bâtiments : 120 000 € acquisition du hangar « L'Etrier »

> 16 000 € installation d'un 5° chalet au

camping (mobile-home)

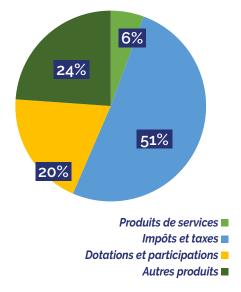
circulation intérieure du camping

(drainage, goudronnage), chemin du Rieutort, * dont 30 000 €

> lotissement Plane de Caussou. chemin de Lizonne (1° tronçon) chemin de Goudié (chantier

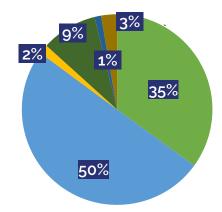
reporté au printemps 2021)

Recettes de fonctionnement



Un budget global de fonctionnement de 254 000 € (hors report 2019)

Dépenses de fonctionnement



Charges de fonctionnement Charges de personnel ■ Charges de péréquation

Autres charges ■ Charges financières

Dotations aux provisions

Pour l'acquisition du mobile-home, un grand coup de chapeau à notre ancien maire, Jean-François Manaud, qui nous a permis de récupérer à la toute fin de son mandat, une subvention de 10 000 € pour financer cette opération à hauteur de 63%.

- voirie*: 80 000 €

à la charge de la commune

37 000 € pour mémoire

L'activité de l'équipe municipale

Les circonstances sanitaires ont reporté l'installation officielle du nouveau conseil municipal au 28 mai. Parallèlement à une revue de projets avec le maire sortant, la première tâche de l'équipe municipale fut de distribuer des masques à la population et d'assurer l'ouverture du bassin de baignade le 1er juillet par l'élaboration d'un protocole sanitaire « Covid-19 ».

Afin d'accentuer la diffusion des informations aux habitants de Cos, l'équipe municipale s'est pourvue d'un site web complétant la messagerie électronique. Cet outil permettra de détailler l'information et/ou de lui assurer une pérennité adaptée à son contenu. La proposition du prestataire fuxéen Siteweb a été retenue, la mise en ligne du site interviendra en début d'année.

Une étude d'architecture a été confiée dès le mois de juillet au cabinet d'architecture Julie Porte-Trauque de Foix pour la mise aux normes PMR des locaux de la mairie, le conseil municipal ayant décidé d'étendre cette accessibilité PMR à l'ensemble des locaux (secrétariat, bureau du maire, salle du conseil).

Durant l'automne, les commissions thématiques Environnement et Animations sociales ont esquissé des plans d'action pour ces prochaines années, dans la perspective d'une présentation à la population cossoise.

Les contraintes sanitaires Covid-19 nous ont privés de la fête locale annuelle. La traditionnelle cérémonie du 14 juillet a pu cependant se tenir, suivie d'une collation en plein air en respectant les consignes de distanciation.

Par contre, le 11 novembre, l'hommage aux morts pour la Patrie se sera déroulé « à huis clos », sans public, mais avec la participation de Jean-François Manaud en sa qualité d'ancien maire de Cos.

L'activité du camping

La fréquentation de notre camping au profil «familial» s'est maintenue cet été malgré le contexte sanitaire : une demande renforcée des chalets appréciés pour leur confort, l'absence des occupants réguliers des emplacements de camping suppléée par une rotation de courts séjours de passage. Une belle reconnaissance pour notre zone de loisirs ainsi que pour nos employés municipaux qui en assurent l'entretien avec passion!





La mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) aux établissements publics recevant le **public** concerne trois sites communaux: le camping avec le bassin de baignade, la salle polyvalente et la réception en mairie. Son échéancier validé par la préfecture (agenda Ad'Ap) s'étalait sur 2018 et 2019. Si le site du camping a pu être traité dans les délais (une dérogation sera cependant sollicitée pour le bassin de baignade compte tenu du coût disproportionné des aménagements nécessaires), la finalisation du programme était suspendue à la libération des locaux annexes à la mairie occupés par l'entreprise Réseaux (départ effectif en mars). Pour la salle polyvalente, l'aménagement d'une place de stationnement adaptée sera réalisé lors de la prochaine tranche de travaux de réfection de voirie





Le projet de territoire de l'Agglomération

L'Agglomération du Pays Foix-Varilhes mobilise les élus délégués par les communes sur l'actualisation du projet de territoire élaboré en décembre 2017 à la création de l'intercommunalité. Ce projet soumis au conseil communautaire en mars 2021 précisera les orientations et objectifs opérationnels pour la mise en œuvre des politiques publiques de la communauté d'agglomération. Les délégués de la commune de Cos, Philippe Quainon et Michel Lazaro, participent aux ateliers de travail thématiques de ce chantier d'actualisation.

Associés au projet de territoire, trois documents en cours d'élaboration (le pacte de gouvernance, le pacte de solidarité financière et fiscale et le schéma de mutualisation) portent sur l'inter-relation entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, dans l'esprit de la loi Engagement et Proximité du 29 décembre 2019 qui vise à repositionner la représentation communale dans le fonctionnement de l'intercommunalité, notamment par une implication des conseillers municipaux. Ainsi, une visioconférence a rassemblé en décembre les conseillers communaux du secteur de la Barguillère pour un échange sur le projet de territoire de l'Agglomération.

Cos, partenaire du Parc Naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA)

Le cadre de vie apprécié par les habitants de Cos doit beaucoup à la préservation de son patrimoine naturel. Cet atout communal peut tirer parti des actions du PNPRA. Magali Clarke, déléguée de Cos, se mobilise pour rapporter à notre commission Environnement les opérations exemplaires conduites par d'autres communes dont nous pourrions nous inspirer, en collaboration avec les équipes techniques du PNRPA. Par ailleurs, la révision de la Charte sera une occasion de réfléchir à la relation entre le Parc et les communes.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

La compétence des maires en matière d'urbanisme sera transférée de droit à la communauté d'agglomération le 30 juin 2021 (sauf opposition des communes) au terme d'un report de 6 mois dû à la Covid-19. L'Agglomération du Pays Foix-Varilhes met à profit ce délai pour mener une concertation avec les communes afin d'apprécier les conditions d'exercice de cette compétence en cohérence avec les objectifs affichés par le projet de territoire communautaire. Le conseil municipal de Cos s'étant prononcé, avant l'annonce du report, par une adhésion sur le fond mais une opposition sur la forme, participera activement à la concertation en vue de réviser sa position.

La réorganisation de la collecte et du traitement des déchets (SMECTOM du Plantaurel)

Le SMECTOM du Plantaurel (syndicat mixte d'étude, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés) étudie la réorganisation des modalités de collecte et de traitement des déchets afin de s'adapter aux nouvelles réglementations orientées vers le recyclage et de faire face à la saturation de son centre d'enfouissement. Dans les deux années à venir, des modifications du ramassage dans la commune nécessiteront quelques aménagements. L'équipe municipale engage une évaluation prospective de ces adaptations en relation avec les employés du Smectom.



La vie des associations

Les dispositions mises en place pour lutter contre la pandémie Covid-19 ont fortement impacté l'activité des associations présentes à Cos. Nous rappelons leurs coordonnées en leur souhaitant la reprise rapide d'une activité intense qui estompera les effets de cette année perturbée.

Le comité des fêtes

Collège solidaire (contact mairie)

Les Cos-Boys
Christian FAUROUX, président

La Gym volontaire
Francette MIROUSE, présidente

C'association de chasse ACCA
Joël MAURETTE, président

05 61 65 39 79

06 10 52 75 63

06 62 60 53 67

Des priorités à définir pour les 6 ans de mandature

Le respect incontournable des obligations communales en matière funéraire (cimetière)

L'impératif d'une protection des données administratives

Un schéma de défense extérieure contre l'incendie à établir

Le zonage de l'assainissement collectif à réviser pour le centre du village

Le programme de réfection de voirie à poursuivre

Les besoins de gros entretien du patrimoine bâti communal à inventorier Les réflexions initiées dans les commissions de travail alimentent l'ébauche d'un programme de travail pour la mandature. L'équipe municipale consultera les habitants de Cos pour déterminer les priorités et échéanciers de réalisation.

L'absence de cimetière ne dispense pas la commune de Cos de ses obligations réglementaires pour répondre aux besoins funéraires de ses administrés. Jusqu'ici, les familles non pourvues d'un caveau sur un autre territoire sollicitaient une concession à titre dérogatoire dans les communes voisines (Foix et Saint-Martin notamment). Ces communes n'ayant plus d'espaces disponibles dans leur cimetière sont contraintes à rejeter ces demandes dérogatoires. L'équipe municipale relance l'évaluation des besoins commencée lors de la mandature précédente et procédera à une enquête auprès des habitants de Cos en vue de dimensionner l'équipement nécessaire et d'en étudier les conditions de réalisation, sur le territoire de Cos ou sur une commune voisine.

Toute donnée nominative présente dans les documents administratifs de la mairie est soumise à des règles de sécurité pour en assurer la confidentialité (règlement européen de 2016). Le non respect de ces règles expose la commune et son maire à de lourdes sanctions. L'équipe municipale adapte en conséquence l'organisation du fonctionnement de la mairie. A cet effet, une mission de diagnostic et d'assistance a été confiée au Centre de Gestion de l'Ariège agissant comme référent du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Depuis 2015, les conditions d'autorisation de construire (création ou rénovation) se sont sensiblement durcies au regard de la défense contre l'incendie. Un schéma doit être établi sur la commune en lien avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour identifier les secteurs mal couverts par le réseau de distribution d'eau et esquisser les pistes d'amélioration de la situation.

Dans le prolongement de la réflexion de la précédente mandature, une discussion va s'engager avec le SMDEA, maître d'ouvrage des équipements, pour élargir ce zonage et programmer l'extension du réseau de canalisations.

La commune de Cos a proposé les travaux suivants pour la programmation 2021-2023 du fonds de concours Voirie de la communauté d'agglomération : place de la mairie, chemin de Lizonne (2° tronçon), chemin de Coume-Torte et reprises partielles du chemin du Couleil.

En ajoutant le chantier reporté du chemin de Goudié, l'ensemble représente un coût TTC de l'ordre de 100 000 € ... (dont 37,5% à la charge de la commune).

Outre la mairie, la salle polyvalente, le camping, la ferme de Rouzaud (partiellement sans affectation) et le hangar « l'Etrier » récemment acquis, la commune dispose de plusieurs bâtiments aux fins de location à des particuliers. Le vieillissement des équipements exigeant naturellement des dépenses au-delà de leur entretien courant, la planification des interventions nécessaires se poursuit pour une visibilité à moyen terme de notre capacité d'investissement. La réfection de deux façades du « chalet » voisin du bassin de baignade présentant un caractère d'urgence est en cours d'estimation pour une programmation courant 2021.

Une autre urgence pour 2021 en cours d'évaluation : le local technique du bassin de baignade (réfection des canalisations du système de traitement des eaux, réparation de toiture, auvent parasol pour le surveillant de baignade).



ÉTAT CIVIL

Vous trouverez ci dessous la liste des naissances, mariages et décès pour l'année 2020.

NAISSANCES

Maélie KETTERER SCHMITT

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos souhaits de longue vie et bonheur au bébé.

MARIAGE

Solveig MOISAN et Carole FELIX

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux épouses.

DÉCÈS

Bernard TRONC
Odette PIQUEMAL
Dominique CANAL
Aimé GAILLARD
Marie-Neige AMARDEILH
Jane BÉGUÉ
Sophie FABRE
Suzanne PASTOR

Nous renouvelons aux familles en deuil nos sincères condoléances.

Tarifs de location de la Salle Polyvalente

| | | Grande Salle | Petite Salle |
|--|-------------------|----------------|----------------|
| Habitants de Cos | 1 jour 2 jours | 200 € 250 € | 100 € 150 € |
| Extérieurs à Cos | 1 jour 2 jours | 300 € 400 € | 200 € 250 € |
| Tous usagers > la journée au delà de 2 jours | | 100€ | |
| Option ménage > | • forfait | 100 € | 50 € |

Tarifs du camping municipal

| | Saison (1) | Hors saison |
|---|---|----------------------------|
| Tarif journalier Emplacement (2 personnes) Personne supplémentaire Enfant de moins de 12 ans Électricité 6 ampères Électricité 10 ampères Garage mort | 13,00€ 4,00€ 2,00€ 2,00€ 3,00€ 6,00€ | 9,00€ 2,50€ |
| Location chalet 4 places (la semaine) 6 places option ménage | 320€ 420€ 100€ | 220€ 320€ 100€ |
| taxe de séjour journalière par personne | 0,22€ | 0,22€ |

(1) du 15 juin au 15 septembre

Les horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi :

de 14h à 16h le mardi : ouverture prolongée jusqu'à 19h

Permanence de Mme le maire

05 61 65 39 79 E-mail: mairiedecos@orange.fr

RAPPELS PRATIQUES

Le ramassage des déchets

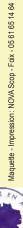
- . ordures ménagères
- . les cartons et plastiques recyclables
- . les encombrants
- . le verre
- . le papier

relèvement des poubelles individuelles le lundi (sortir le container la veille au soir)
ramassage des sacs jaunes individuels le mercredi (sortir le sac la veille au soir)
ramassage sur demande au Smectom
trois containers sur la commune
deux containers sur la commune

Les transports publics

- . le transport scolaire
- . le bus départemental à 1€
- . la navette urbaine F'Bus

circuit quotidien, plusieurs haltes sur la commune un arrêt sur la D117 ligne 4 – arrêt au carrefour du Cussol (Foix)



PARRIE